

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2020**

Délibération
n° 2020.06.098

**Motion pour
l'inscription des
dépenses Covid-19
en section
d'investissement**

LE ONZE JUIN DEUX MILLE VINGT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME, et par visioconférence, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juin 2020**

Secrétaire de séance : Thierry MOTEAU

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Didier BOISSIER-DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serges DAVID, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Gérard LEFEVRE à Jean-Philippe POUSSET, Annie MARC à Yannick PERONNET, Pascal MONIER à Véronique ARLOT, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY

Excusé(s) :

Françoise DELAGE, Jean-Luc FOUCHIER, Gérard ROY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2020

**DELIBERATION
N° 2020.06.098**

Rapporteur : Monsieur DAURE

MOTION POUR L'INSCRIPTION DES DEPENSES COVID-19 EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le pays sort doucement d'une crise sanitaire d'une ampleur inédite et dont le bilan humain est malheureusement extrêmement lourd. Pour sauver des vies, le gouvernement a décidé, le 16 mars, un confinement des plus stricts, nécessaire, mais qui a mis le pays à l'arrêt pendant plus de six semaines.

Aujourd'hui s'ouvre une crise économique et sociale d'envergure, dont nous mesurons encore mal les retombées, à court et moyen terme.

Sur ces deux fronts, sanitaire et économique, la collectivité a pris sa part dans cette épreuve, en protégeant sa population et en intervenant en urgence auprès des entreprises les plus durement impactées.

Considérant les dépenses exceptionnelles consenties par la collectivité pour équiper ses agents et la population en protections individuelles contre la pandémie de COVID 19 entre mars et juin 2020, à la demande du chef de l'Etat lors de son intervention du 11 mai,

Considérant les sommes engagées sur la même période dans les plans successifs de soutien au tissu économique local,

Considérant les pertes de recettes enregistrées dans le même temps, notamment dans le secteur des transports et de par la suspension de nos loyers,

Considérant la baisse sur le long terme de nos recettes fiscales, liées aux conséquences durables de la crise,

L'ensemble des élus du conseil communautaire demande solennellement au gouvernement de formuler, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative qui sera discuté en juin, des mesures exceptionnelles en faveur des collectivités qui leur permettent de lisser la charge sur plusieurs années de l'ensemble de leurs dépenses liées à la crise COVID en autorisant, notamment comme c'est le cas pour le fonds national de solidarité, une imputation dérogatoire en section d'investissement de tous les dispositifs d'aides économiques liés à la crise sanitaire.

Une telle mesure permettrait d'écartier un risque réel de déséquilibre budgétaire et de laisser l'agglomération dans la capacité d'accompagner le plan de reprise national à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 juin 2020

Affiché le :

17 juin 2020